

Liste de contrôle

Protection de la peau au travail



La protection de la peau est-elle suffisamment prise en compte dans votre entreprise?

Substances irritantes et sensibilisantes (allergènes), salissures, lavage fréquent des mains et port prolongé de gants imperméables à l'air constituent les principaux risques pour la peau.

Les principaux dangers sont:

- irritations cutanées
- eczémas et allergies (pouvant occasionner des incapacités de travail et nécessiter une reconversion professionnelle)

Cette liste de contrôle vous aidera à mieux maîtriser ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veillez les noter à la dernière page.

Produits utilisés

<p>1 Contrôlez-vous systématiquement si les substances utilisées dans votre entreprise sont caustiques, irritantes, allergènes ou absorbables* par la peau? (Fig. 1)</p> <p>Les produits les plus dangereux sont les détergents, la colle, les désinfectants, les solvants, les fluides de coupe, les colorants, le mortier, les enzymes, les conservateurs, les substances chimiques réactives, etc.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>2 Contrôlez-vous systématiquement si des activités très salissantes pour la peau sont pratiquées dans votre entreprise?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>3 Possédez-vous la documentation permettant de connaître les propriétés et les dangers des produits utilisés ainsi que les mesures de protection requises (fiches de sécurité, recommandations des fournisseurs)?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>4 Avez-vous transmis les informations nécessaires (par ex. sur les dangers de causticité, les mesures de protection requises) à tout le personnel?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>5 Les récipients (conteneurs, bouteilles, pompes de dosage, etc.) sont-ils correctement étiquetés?</p> <p>L'étiquetage des substances dangereuses comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le symbole de danger (fig. 2) • le nom de la substance • les phrases R et S (risque et sécurité) • le nom et l'adresse du fabricant, du vendeur, etc. 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>6 Avez-vous déjà vérifié si vous pouviez remplacer des produits dangereux, allergènes ou irritants pour la peau par des produits moins agressifs?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>7 Savez-vous quels sont les postes de travail comprenant des tâches à effectuer en milieu humide?</p> <p>On entend par travail en milieu humide toute activité nécessitant une présence de plus de deux heures dans un milieu aqueux par journée de travail, le port prolongé de gants imperméables à l'air ou le lavage fréquent des mains.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Fig. 1: les eczéma dus à des travaux en milieu humide et avec des substances irritantes apparaissent très souvent entre les doigts.



Fig. 2: le symbole de danger «corrosif» signale la présence d'un risque cutané important. Des mesures de protection telles que le port de gants appropriés doivent être impérativement respectées.



Fig. 3: il ne faut pas oublier d'appliquer une crème de soin et de protection entre les doigts.



Fig. 4: bien protéger sa peau, c'est aussi mettre de la crème autour des ongles.

Mesures de protection individuelle

<p>8 Le personnel dispose-t-il de gants appropriés?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>9 Existe-t-il dans votre entreprise des instructions recommandant le port de gants en cas de contact avec des substances dangereuses ou salissantes pour la peau?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Mesures de protection individuelle

<p>10 Votre entreprise dispose-t-elle de lotions ou de crèmes de protection adaptées aux dangers spécifiques et pouvant être appliquées sur les mains et les avant-bras avant le travail? (Fig. 3 et 4)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
--	---

Un conseil

Demandez à vos collaborateurs s'ils sont satisfaits des produits de protection cutanée à leur disposition. Les réticences des salariés vis-à-vis de certains produits de protection expliquent parfois pourquoi les mesures de protection sont négligées. Si un produit est mal toléré, essayez de trouver un produit de substitution.

* Les substances absorbables par la peau sont des substances qui pénètrent dans l'organisme à travers la peau.

11	Disposez-vous de produits qui nettoient correctement tout en protégeant la peau ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
12	Le personnel dispose-t-il d'une crème de soin cutané à appliquer une fois le travail terminé?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
13	Les lavabos sont-ils équipés d'installations appropriées et sont-ils régulièrement entretenus par le personnel compétent? <ul style="list-style-type: none"> • Installations: température de l'eau réglable. • Entretien: remplissage des distributeurs de savon et de crème, ajout de serviettes et rouleaux de papier et nettoyage des lavabos au moins une fois par jour. 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Organisation

14	Empêche-t-on par des moyens techniques, lorsque c'est possible, que la peau entre en contact avec des substances irritantes, caustiques ou allergènes? Ex.: utilisation d'un panier pour le nettoyage des pièces, contact de la peau uniquement après le rinçage, usinage au moyen de systèmes fermés.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
15	Existe-t-il un programme de protection de la peau en faveur de l'utilisation de crèmes protectrices, de produits nettoyants pour les mains et de crèmes de soin? (Tableau 1)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
16	Les collaborateurs souffrant d'atteintes cutanées aux mains sont-ils adressés à leur médecin de famille ou au médecin de l'entreprise?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
17	Connaissez-vous le nombre précis de cas d'affections cutanées dans votre entreprise?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Principes de protection de la peau à l'aide de produits de protection spéciaux

- 1. Protection cutanée avant le travail:** appliquer des crèmes protectrices avant le travail et à la fin des pauses. S'il y a plusieurs utilisateurs, installez un distributeur.
- 2. Lavage des mains:** utiliser des produits ménageant la peau.
Un conseil: n'utilisez des produits de nettoyage cutané abrasifs qu'exceptionnellement en cas de salissures extrêmes. N'oubliez pas de surveiller si les parties de la peau régulièrement très sales sont bien protégées.
- 3. Soin des mains après le travail:** appliquez une crème de soin après le travail sur les mains très sollicitées (après un travail en milieu humide ou nécessitant le port prolongé de gants en caoutchouc).
- 4. Gants appropriés:** pour les tâches entraînant un contact avec du matériel infectieux ou des substances toxiques, caustiques, allergènes ou irritantes, il faut porter des gants appropriés, car une crème de protection ne suffit pas pour protéger les mains dans ces cas-là.

Principaux dangers	Moyens de protection de la peau	Produits pour laver la peau	Produits de soin de la peau	Gants de protection
	Avant le travail et après les pauses	Après le travail et avant les pauses	Une fois le travail terminé	
Lavage et désinfection fréquents des mains	Produit 1	Produit 2	Produit 3	
Nettoyage de l'installations X				Gants type 1
Fluides de coupe Y	Produit 4	Produit 5	Produit 6	
Colle Z	Produit 7	Produit 8		Gants type 2

Tableau 1: exemple de plan de protection de la peau. Il ne faut pas oublier, si besoin est, de le faire traduire pour le personnel étranger.

Formation, comportement humain

18	Le respect des prescriptions en vigueur en matière de protection de la peau et d'hygiène est-il contrôlé et imposé par le personnel d'encadrement?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
19	Le personnel (en particulier les nouveaux salariés) est-il suffisamment informé des risques d'affections cutanées et des mesures de protection à respecter?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
20	Existe-t-il dans votre entreprise une personne disposant d'une formation dans le domaine des premiers secours et de la protection de la peau?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Infos complémentaires

- Brochure Suva «Protection de la peau au travail», réf. 44074.f
- DVD Suva «Napo dans: Protégez votre peau!» réf. DVD 371.f
- Dépliant Suva «Trois conseils pour des mains saines», réf. 84033.f
- www.sapro.ch/protection-peau – Offres du marché des produits de sécurité sur Internet
- www.2mains.ch – Cours de prévention des dermatoses professionnelles
- www.suva.ch/protection-peau

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Plan de mesures: protection de la peau au travail

Secteurs contrôlés: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)

Si vous voulez nous contacter pour des renseignements: tél. 021 310 80 40–42, fax 021 310 80 49
pour commander: www.suva.ch/waswo-f, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51

Suva, protection de la santé, division sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne